



HAL
open science

La ceinture verte de la Région Île-de-France : discontinuités, mises en valeur et représentations

Morgane Flégeau, Fabien Roussel

► To cite this version:

Morgane Flégeau, Fabien Roussel. La ceinture verte de la Région Île-de-France : discontinuités, mises en valeur et représentations. Nature des villes, nature des champs. Synergies et controverses, 2018. <hal-04791291>

HAL Id: hal-04791291

<https://hal.science/hal-04791291v1>

Submitted on 22 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Morgane FLEGEAU, Fabien ROUSSEL,
Doctorants en géographie,
Université Paris 13 Sorbonne Paris cité
EA 7338 PLEIADE 99 Avenue Jean Baptiste Clément,
93430 Villetaneuse, France
morgane.flegeau@univ-paris13.fr
fabien.rousseau@univ-paris13.fr

La ceinture verte de la Région Île-de-France : discontinuités, mises en valeur et représentations

Introduction

Formalisée à partir des années 1980 par la Région Île-de-France, en référence au concept d'aménagement développé au XX^e siècle dans le monde occidental (Amati, 2008), le projet de ceinture verte a eu pour objectif de freiner la progression urbaine de l'agglomération parisienne, particulièrement forte entre les années 1960 et 1970 (Baccaïni et Sémécurbe, 2009). Contrairement à la *green belt* de Londres, emblématique des ceintures vertes au XX^e siècle (Alexandre, 2013 et Amati et Yokohari 2006), la ceinture verte francilienne se situe à cheval entre l'urbain et le rural, entre 10 et 30 kilomètres du centre de Paris. La Région Île-de-France a ainsi souhaité donner du sens à un espace hybride, en y formulant un projet de territoire. D'après l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAU-idf), il y aurait là une « moyenne couronne » qui tirerait son identité des espaces ouverts, libres d'urbanisation (boisés, agricoles ou naturels), qui la composent en majorité et dont le ratio atteindrait 60 % par commune. Intégrée timidement au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) de 1994, la ceinture verte francilienne a vu l'éventail de ses fonctions s'élargir au fil du temps (fonctions récréatives, paysagères, écologiques ou participant à la qualité de vie de ses habitants) sans jamais accéder à un

statut réglementaire, le mode partenarial entre le niveau local et régional pour l'acquisition d'espaces végétaux ayant été au final privilégié (Laruelle et Legenne, 2005). En réalité, en dépit d'une apparente logique régionale, à une échelle locale, la confusion règne entre les modes d'occupation du sol.

En nous inscrivant dans le champ d'une géographie de l'environnement urbain, nous voudrions ici nous focaliser sur les espaces de « nature » pour éclairer le hiatus qui existe entre la vision institutionnelle et les réalités locales. Le cas francilien de ceinture verte a peu retenu l'attention des géographes. Si certains travaux de chercheurs se sont rapportés à l'espace de la ceinture verte, dans sa dimension agricole (Charvet et Poulot, 2006) ou dans les jeux d'acteurs s'y déroulant (Brédif et Pupin, 2012), ils ne portent pas de regard sur le projet régional ni sur le concept d'aménagement en tant que tel. Son histoire et ses contradictions ont fait l'objet de premiers travaux (Alexandre, 2013), que nous nous proposons ici de poursuivre sur le terrain, selon le mode exploratoire du transect. Le segment retenu débute aux portes de l'Université Paris 13 à Villetaneuse et se termine sur les bords de l'Oise à Auvers-sur-Oise. La ceinture verte est l'occasion de mettre en lumière les dynamiques spatiales qui touchent les zones de contact entre l'urbain et le rural. Le transect rend possible une analyse originale des arrangements spatiaux dans l'épaisseur de la ceinture, du cœur urbain vers ses marges. Nous mobilisons ici un assemblage de méthodes géographiques : analyse spatiale de terrain, lectures paysagères et entretiens avec les habitants. Cette démarche multicritères a donné lieu à une typologie des espaces végétaux (Roussel, 2016) rencontrés sur le transect.

Après avoir présenté notre terrain, les concepts liés et les méthodes retenues, nous développons une typologie des espaces végétaux dont nous évaluons les modes de mises en valeur anthropique. Pour finir, l'ordonnancement spatial de ces espaces ainsi que leur mise en projets sont discutés.

1. Un cheminement de la ville à la campagne

1.1. Le contact urbain/rural : un champ d'étude majeur de la géographie

1.1.1 Une « profusion de vocabulaire »

La ceinture verte d'Île-de-France invite à réfléchir à la relation entre le rural et l'urbain. Avec la croissance et l'extension spatiale des villes, les limites entre ces deux modes d'occupation de l'espace tendent aujourd'hui à devenir de plus en plus floues et mouvantes. Les termes de ville éclatée, ville diffuse, ou encore ville émiettée (Charmes, 2011), montrent bien le mouvement d'étalement et de fragmentation de la ville et l'intrication de ces deux formes, comme l'indique l'expression de ville-campagne (Donadieu, 2003). Le phénomène d'étalement urbain a entraîné une consommation effrénée de terres en Île-de-France, en particulier de surfaces agricoles. D'après le MOS¹, environ 1 700 ha de terres ont été consommés chaque année entre 1982 et 2012. Malgré l'émergence récente des préoccupations environnementales, les espaces non bâtis aux marges des villes ont été considérés comme des réserves foncières, disponibles pour la construction. Bien que présentant toujours des caractéristiques rurales, ils ne sont ainsi plus situés à l'extérieur des villes mais désormais dans les interstices de l'urbain (Novarina, 2003). La diversité de ces espaces d'entre-deux, tout comme leurs situations, expliquent la difficulté à les qualifier sous un terme unique. Pour reprendre les travaux de M. Poulot, on peut parler d'une « profusion de vocabulaire » (Poulot, 2013). Des chercheurs, parmi lesquels M. Banzo (2013) ou M. Poulot, évoquent pour les désigner, le terme d'« espace ouvert », quand d'autres leur préfèrent celui d'espaces périurbains non bâtis (Banos et Sabatier, 2011), insistant sur leur situation géographique. Le terme d'espace ouvert, utilisé d'abord par les chercheurs anglo-saxons (Mc Harg, 1980), est celui qui a été retenu par la Région Île-de-France. Il recouvre « l'ensemble des espaces boisés, agricoles et naturels, c'est-à-

¹ Le MOS (Mode d'occupation des sols) est l'outil de cartographie numérique de l'occupation du sol conçu par l'IAU Île-de-France.

dire ni bâtis ni imperméabilisés » (Laruelle et Legenne, 2005, p. 8). Ce terme technique possède désormais une forte assise aussi bien chez les chercheurs que chez les acteurs de l'aménagement et du paysage (Banzo, 2011). Cette expression peut être cependant porteuse d'ambiguïtés. Elle ne signifie notamment pas que ces espaces ont un statut d'ouverture au public ou que ce sont des espaces ouverts du point de vue paysager. En conséquence, nous leur avons préféré celui plus neutre et plus concret, d'espace végétal, qui renvoie au rôle que joue la végétation (Roussel, 2016).

1.1.2. Un espace hybride à l'aune des enjeux environnementaux

La Région Île-de-France a formalisé le périmètre de la ceinture verte dès sa création en 1983, afin de donner une cohérence à un espace intermédiaire, dans un contexte de décentralisation. La ceinture verte est constituée à la fois d'un espace urbain dense et d'un périurbain plus rural, mais sous forte influence de l'agglomération centrale. Elle se singularise par sa composition en pleins et en vides, entre bâti et non-bâti (Barbieri, 2002).

Les discours sur la ville compacte en réaction à l'étalement urbain, invitent à questionner la place des espaces non urbanisés dans les marges urbaines. La pression foncière reste forte en Île-de-France² mais les collectivités territoriales ont acté ce principe de densité urbaine. Ainsi, le SDRIF de 2013 prévoit, dans son projet spatial, « une extension urbaine contrôlée » (Région Île-de-France, 2013). Par ailleurs, différentes études cherchant à qualifier les transformations du périurbain ont montré un intérêt renouvelé de la part des habitants pour les espaces végétaux (Banos et Sabatier, 2011). Dans l'espace périurbain, ils constituent un véritable cadre de vie pour ces populations, qu'elles valorisent et revendiquent (Poulot, 2013). C'est pourquoi la Région Île-de-France a proposé l'idée que la ceinture verte puisse être un élément de valorisation

² En 2011, 12 % des superficies consommées par l'urbanisation en Île-de-France ont lieu en ceinture verte (IAURIF, 2012).

de ce territoire périurbain (Laruelle et Legenne, 2005). En Île-de-France, la qualité des sols agricoles et la demande croissante pour des modes de production plus respectueux de l'environnement invite en outre à la préservation des espaces agricoles.

Les territoires couverts par la ceinture verte sont également concernés par le projet métropolitain du Grand Paris. Les dynamiques métropolitaines à l'œuvre renforcent encore les enjeux autour des espaces non bâtis et donc l'intérêt porté aux marges de l'agglomération. La pression sur ces espaces se révèle notamment au travers du métro du Grand Paris et des grands projets urbains comme celui d'Europacity sur la commune de Gonesse (Val d'Oise) ou de celui de Paris-Saclay (Essonne), projets qui sont inscrits au moins pour partie sur le territoire de la ceinture verte.

Approcher ces questions par le prisme d'un espace hybride, celui de la ceinture verte, composée d'espaces agricoles, forestiers ou naturels, mais sous influence urbaine, permet d'examiner les interactions entre urbain et rural à la lisière des agglomérations.

1.2. Un transect à travers la ceinture verte de la région Île-de-France

Le transect que nous avons retenu pour cet article part de l'Université Paris 13, située dans un tissu urbain dense, et se termine sur les bords de l'Oise, aux portes du Parc naturel régional du Vexin, quant à lui caractérisé par sa forte dimension rurale. Sa longueur permet d'étudier une diversité de configurations entre espaces urbains et végétaux. Surtout, il couvre en totalité l'épaisseur de la ceinture verte (Figure 1).

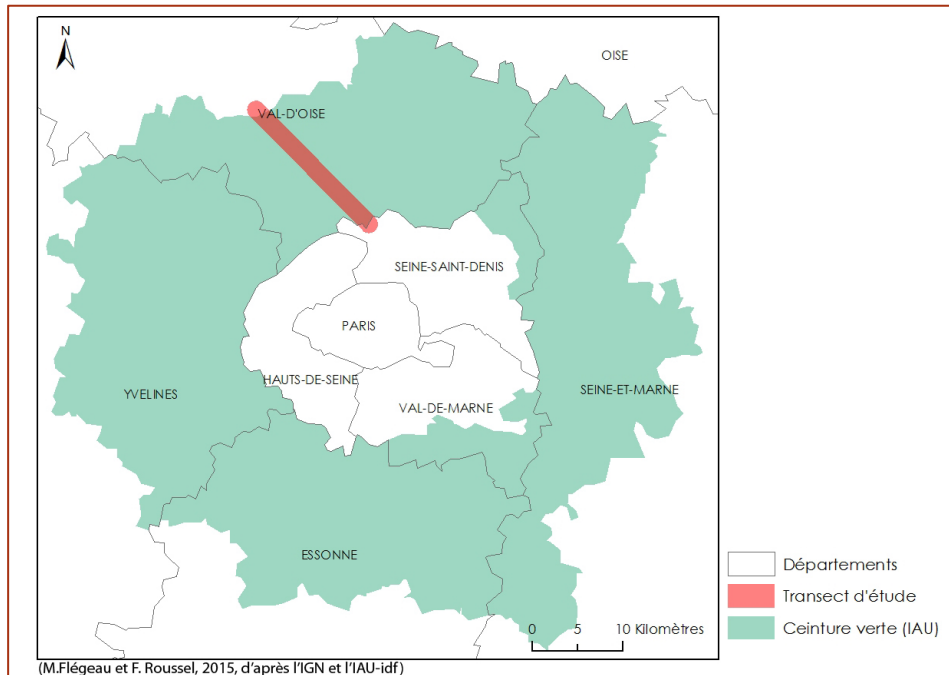


Figure n°1 : La ceinture verte d'Île-de-France et le transect retenu.

L'identification des espaces végétaux s'est appuyée sur quatre critères : l'organisation spatiale, le paysage, les représentations et le statut réglementaire. Pour y parvenir, quatre étapes ont été élaborées.

La première a consisté en l'analyse et la cartographie d'orthophotographies de 2011 mises à disposition par l'Institut Géographique National (IGN), de 50 cm de résolution, également croisée avec la version 2012 du Mode d'occupation des sols (MOS) de l'IAU de la Région Île-de-France³. La seconde étape nous a conduite sur le terrain, munis d'un appareil photographique, pour préciser la nature des paysages propres à chaque espace cartographié. Ce travail nous a permis de collecter des informations complémentaires sur l'ouverture ou la fermeture de ces espaces, leurs caractéristiques botaniques, leur degré de mise en valeur et enfin les fonctions auxquelles ils répondent. A ce stade, une première sélection d'espaces a été réalisée. Une troisième étape a consisté en un travail d'enquête auprès des habitants de manière à approcher les perceptions et représentations sous un angle qualitatif. La

³ Voir le site internet de l'IAU : <http://www.iau-idf.fr/liau-et-vous/cartes-donnees/mode-doccupation-du-sol-mos.html>.

grille d'entretien élaborée a privilégié des questions en nombre limité et les plus ouvertes possibles afin de laisser les personnes exprimer leurs perceptions. Les thèmes abordés concernaient les pratiques, l'accessibilité, la perception des lieux et de leurs fonctions, la perception des modes d'intervention et d'entretien, le rapport ville/campagne ainsi que la ceinture verte. Nous avons constitué un échantillon de 13 entretiens le long du parcours. Enfin, les espaces retenus ont été confrontés à leur statut réglementaire dans les Plans locaux d'Urbanisme et l'ensemble du transect aux préconisations du SDRIF et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

1.3. De Villetaneuse à Auvers-sur-Oise : un cheminement urbain

Le parcours, orienté sud-est / nord-ouest, est rythmé par plusieurs ensembles. La vallée de Montmorency, forme un couloir entre deux buttes-témoins, celle du Parisis et celle de Montmorency. Elle s'ouvre ensuite sur la vallée de l'Oise. Du point de vue paysager, on remarque l'importance des points de vue sur ce parcours, qui donnent à voir l'agglomération parisienne avec les éléments marquants de la capitale (Tour Eiffel, bâtiments de la Défense, etc.).

Le transect invite à étudier les espaces végétaux le long d'un axe de moins en moins densément urbanisé. Cependant, l'essentiel du territoire traversé est situé au sein de l'unité urbaine de Paris, au sens de l'INSEE⁴, chacune des communes prises en compte faisant partie de ce que l'organisme définit comme la banlieue. La figure 2 présente une cartographie des modes d'occupation des sols en quatre sections. Le vocabulaire retenu, en particulier pour la couverture végétale, est celui de la photo-interprétation.

⁴ L'INSEE définit l'unité urbaine selon les critères de continuité du bâti. L'unité urbaine de Paris regroupe 412 communes dont le tissu urbain ne possède pas plus de 200 m entre chaque bâtiment.

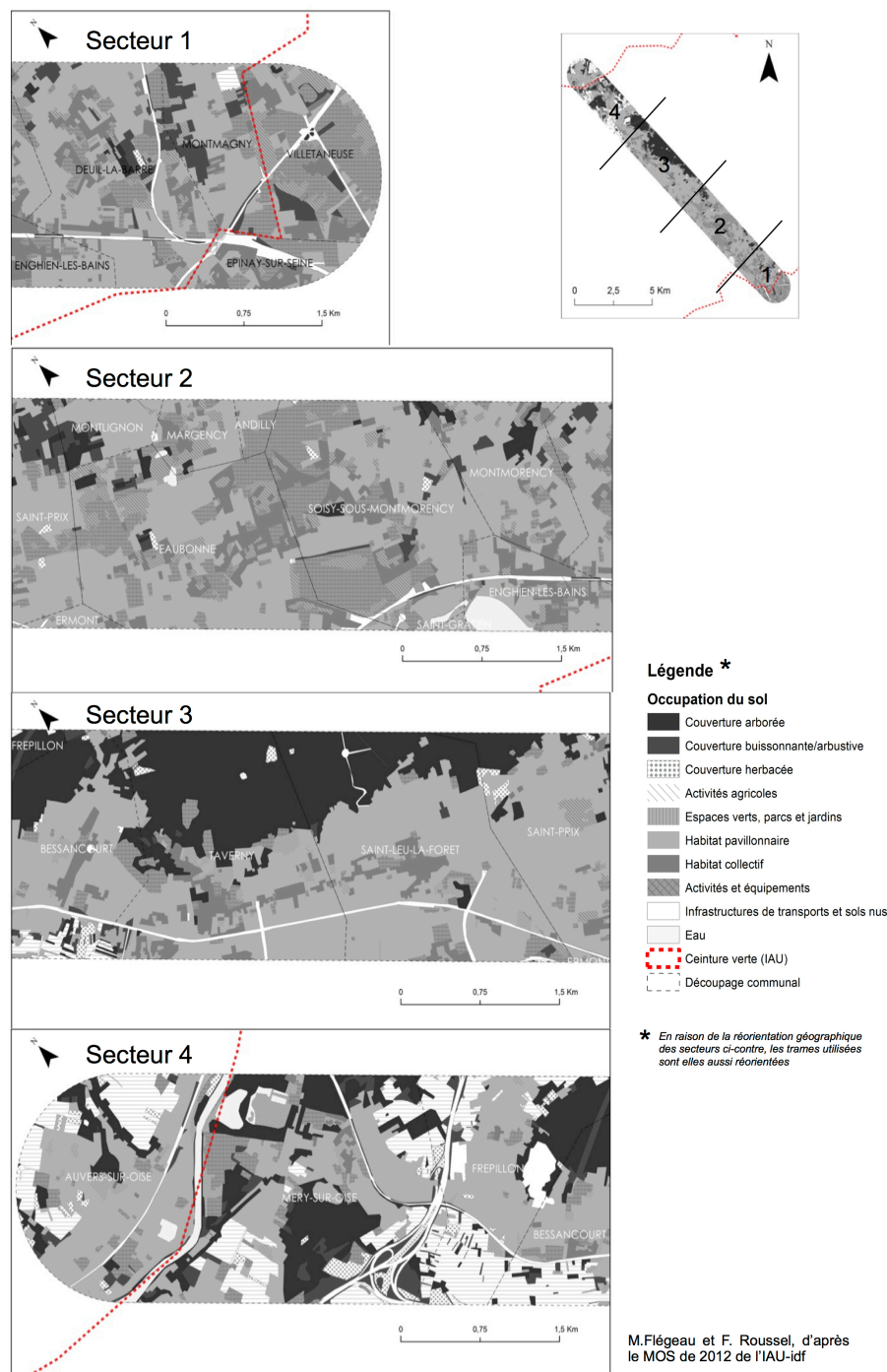


Figure n°2 : Cartographie des modes d'occupation du sol du transect étudié (d'après IAU Île-de-France).

Du point de vue de la morphologie urbaine, l'espace étudié peut être découpé en trois sous-ensembles. Le premier (sections 1 et 2) est situé en frange interne de la ceinture verte. Ce sous-ensemble va de la commune de Villetaneuse à celle d'Eaubonne et présente un tissu urbain quasi continu, très dense et hétérogène, mêlant un bâti pavillonnaire et des

ensembles d'habitats collectifs avec de grands équipements sportifs, scolaires ou sociaux. Un deuxième sous-ensemble se dégage en poursuivant le cheminement vers l'Oise (section 3). Le tissu urbain y est plus relâché, l'habitat caractérisé par une forte proportion de logements individuels. D'Eaubonne à Taverny, on longe la butte de Montmorency, bien visible dans le paysage avec sa couronne boisée. L'habitat y est relativement cossu, en particulier sur le coteau, comme dans l'ancien village de Saint Prix. Enfin, à partir de la commune de Taverny et ce jusqu'aux bords de l'Oise (section 4), il s'agit d'une toute autre forme d'occupation de l'espace qui porte l'empreinte de l'activité agricole. Des noyaux villageois centraux hérités de l'histoire sont entourés de lotissements, qui sont eux-mêmes au contact direct des espaces en culture. Ces espaces ruraux ont connu une forte urbanisation dans les années 1990, en particulier avec la construction de zones d'activités, sous l'influence notamment du pôle économique de Cergy-Pontoise (Laruelle et Legenne, 2005). Ce territoire reste fortement marqué par l'influence de l'agglomération au travers notamment des grandes infrastructures routières et ferroviaires qui le traversent : la ligne H du « Transilien » qui relie Paris à Pontoise, l'autoroute A155 et la Francilienne. Ce territoire bascule définitivement dans l'espace rural en quittant Auvers-sur-Oise.

Ce sont donc trois ensembles territoriaux relativement cohérents que nous avons identifiés et qui ont par la suite servi de points de repère à l'identification de types précis d'espaces végétaux.

2. La ceinture verte : des espaces végétaux anthropisés

2.1. Une typologie des espaces végétaux

Sept types d'espaces végétaux ont été mis en lumière. Ils recourent des catégories bien identifiées dans le champ de la recherche géographique : les jardins collectifs, les jardins pavillonnaires, les friches buissonnantes et arbustives, la forêt domaniale, les espaces agricoles, les parcs urbains et les bords de rivières aménagés.

2.1.1. Les jardins collectifs

Présents dès le début du cheminement, les jardins collectifs existent sous divers statuts, communal à Montmagny, associatif à Deuil-la-Barre. Ils sont en général de petite superficie. Selon K.-E. Demailly (2014), la surreprésentation de jardins collectifs dans certains secteurs franciliens est due à la présence de friches, d'une vie associative forte et, dans l'ensemble d'un déficit d'espaces verts. Ils participent généralement à une mise en valeur urbaine d'anciennes parcelles maraichères ou de vergers enfrichés. Les jardins collectifs ne sont en général pas accessibles à tous. A Deuil-la-Barre, l'association des jardins du Moutier a passé une convention avec un propriétaire privé et installé une vingtaine de personnes sur de petites parcelles où chacun cultive fruits, légumes et fleurs selon des logiques variables, entre jardinage de loisir et autoconsommation alimentaire.

Dans cette catégorie, il faut considérer les jardins potagers agglomérés des marges de la plaine agricole de Pierrelaye mais caractérisés par un flou réglementaire, entre parcelles privatives et usages informels.

2.1.2. Les jardins pavillonnaires

Notre cartographie (figure 2) permet de constater que l'habitat de type pavillonnaire avec jardin est prédominant sur le transect parcouru. Le rapport des habitants à leur jardin spécifique dans le mode d'habiter périurbain a été étudié et nuancé par ailleurs, au travers notamment du rôle tant sociétal qu'écologique des haies (Frileux, 2008). Nous avons quant à nous fait le choix de ne pas en approfondir l'étude et de nous focaliser sur les espaces partagés, relevant d'un aménagement public, où peuvent se jouer des rapports d'acteurs, des synergies, des projets contradictoires entre ville, nature et campagne. Si le jardin privé renvoie à d'importants enjeux en matière de préservation de la biodiversité, il est un lieu qui « appartient à l'habitant » et implique donc des logiques propres (Riboulot-Chetrit, 2015).

2.1.3. Les friches

Les vergers et autres parcelles maraichères abandonnées constituent le premier cadre des friches. Les anciens vergers se rencontrent très tôt sur le parcours, dès la sortie du campus de Villetaneuse. Les cerisiers de Montmorency y occupaient une place centrale, aujourd'hui gagnée par les ronces, la clématite, les orties. Cornouillers sanguins, aubépines et sureaux s'y sont aussi fait une place, les érables sycomore et le lierre commencent à poindre. Tous indiquent la reprise végétale spontanée dans un contexte rudéral soumis désormais à des activités humaines non encadrées. Ce manque de lisibilité agit comme une mise à l'écart qui conduit certains habitants et artisans à y déverser gravats et détritiques que le végétal attrape dans sa croissance.

Une friche située à quelques encablures de la forêt de Montmorency sur la commune de Saint Prix est moins soumise aux impératifs et aléas urbains (Lizet, 2010). Les noyers, pommiers et cerisiers sont gagnés par les ronces et les clématites mais sans les artefacts urbains.

De manière plus classique dans un contexte urbain dense, les friches peuvent relever d'autres logiques d'aménagement : espaces résiduels des infrastructures de transport notamment, ou résidus de boisements aujourd'hui enclavés. Ces espaces très difficiles d'accès, soit par leur isolement, soit par la densité du couvert végétal, ne sont pas fréquentés par les habitants. Leur rôle paysager et écologique en particulier n'est pas à sous-estimer néanmoins.

2.1.4. La forêt domaniale de Montmorency

La forêt de Montmorency fait partie des grandes forêts périurbaines de l'agglomération parisienne aux côtés de celles de Saint-

Germain, de Notre-Dame, ou encore de Sénart. Elle relève d'une toute autre échelle que les espaces précédemment évoqués.

Son statut foncier et réglementaire ainsi que l'activité sylvicole qui la caractérise, la préservent des pressions urbaines. Le transect en longe les marges méridionales, sur la partie en contact direct avec l'agglomération. Le châtaigner y domine largement accompagné des chênes pédonculés ou sessiles. L'activité sylvicole y est bien visible, ouvrant largement des parcelles à la coupe forestière. Les larges allées de promenades, les parkings, la multitude de sentiers offrent également un espace compatible avec des pratiques récréatives, fortement présentes au sein de cette forêt.

2.1.5. Les espaces agricoles

L'activité agricole apparaît sur notre parcours à partir de la commune de Bessancourt, présentant alors deux types de paysage selon que l'on se situe au nord ou au sud du transect. Au nord, l'agglomération parisienne s'efface définitivement. L'activité agricole s'y déploie en fonction d'une topographie nuancée où les boisements occupent le haut des reliefs et l'activité agricole occupe les bas des versants et le fond des vallons, laissant certains versants à des prairies de fauche. Des randonneurs s'y promènent, empruntant les chemins de terre qui en structurent l'espace.

Au sud de notre axe, s'étend la Plaine de Pierrelaye aux caractéristiques topographiques moins marquées. Surtout, cette plaine est prise dans sa totalité au sein de l'agglomération : lignes à haute tension et autoroutes en marquent l'horizon, ensembles pavillonnaires et zones industrielles en délimitent les contours. Quand le nord de la commune renvoie à l'idéal de campagne, sa partie septentrionale reste marquée par la ville. Ancienne zone de déversements des égouts de Paris, la plaine continue de véhiculer une image repoussoir : dépôts sauvages de gravats,

boisements morcelés et difficiles d'accès. Ces espaces impensés ont laissé l'opportunité aux gens du voyage de s'y installer.



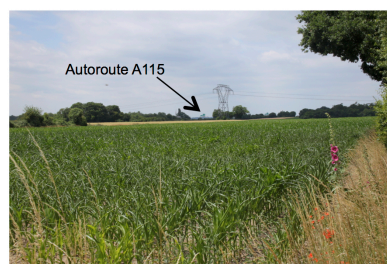
Photographie n°1 : Les Petits Noyers à Deuil-la-Barre : un exemple de délaissé sous pression anthropique (avec gravats et déchets au premier plan – M.Flégeau et F.Roussel, juillet 2015)



Photographie n°2 : Les anciens vergers de Saint-Prix. On y distingue au second plan de vieux arbres fruitiers au milieu de la reprise spontanée de la végétation (M.Flégeau et F.Roussel, juillet 2015)



Photographie n°3 : Vue depuis les Haras de St Jacques à Frépillon. Prairie de fauche au premier plan et couverture forestière au loin laisse une impression champêtre forte, renforcée par l'absence de marqueurs urbains visibles (M.Flégeau et F.Roussel, juillet 2015).



Photographie n°4 : En limite des zones pavillonnaires de Bessancourt, la Plaine de Pierrelaye. Au loin, une ligne à très haute tension et l'autoroute A115 (M.Flégeau et F.Roussel, juillet 2015).

Figure n°3 : Planche photographique des paysages rencontrés le long du transect parcouru.

2.1.6. Les parcs urbains

Le transect présente un nombre réduit de parcs urbains où les formations végétales sont le fruit d'un aménagement contrôlé. Il s'agit de parcs ouverts sur la ville, équipés de bancs et d'un éclairage public, voire d'aires de jeux pour les enfants comme c'est le cas à Soisy-sous-Montmorency, ou d'équipements sportifs comme le Parc du Luat à Eaubonne. Nous sommes bien ici en présence d'espaces verts au sens de l'aménagement urbain (Mehdi et al., 2012). Les boisements sont contenus

voire complètement dégagés et laissent alors la place à de grands arbres au port champêtre, érables ou chênes. Les formations herbacées font quant à elles l'objet de tontes régulières et sont agrémentées de plantations et parterres de fleurs, les chemins sont larges et revêtus. Ce type d'espaces végétal peut aussi être lié à un patrimoine bâti ancien, tels des châteaux dont les terrains ont pu cependant suivre des trajectoires foncières différentes. Utilisés à des fins de services sociaux et donc non accessibles au public (Centre d'accueil pour enfants dans l'ancienne propriété du Duc de Dino à Montmorency), rendus à l'usage public (le parc du château de Méry-sur-Oise), ou même fondus dans de nouveaux projets urbains (Parc du Val Joli à Eaubonne).

2.1.7. Les bords de l'Oise

L'Oise et ses rives constituent un type à part entière tant la rivière correspond à une mise en valeur patrimoniale forte. Comme le rappelle S. Bonin (2007, p. 10) « la valorisation du fleuve en ville prend place effectivement au titre d'un visuel, et d'une symbolique vectrice d'identité ». C'est sur les rives de l'Oise que commence le Parc naturel régional du Vexin et que l'on pénètre sur la commune d'Auvers-sur-Oise, haut lieu de l'histoire de la peinture impressionniste. Les bords de la rivière sont aménagés de manière à accueillir les visiteurs : chemin, tonte des pelouses, bancs etc. A la fréquentation touristique s'ajoutent les pratiques des habitants : promenades, pique-nique ou encore pêche.

2.2. Une mise en fonction contrastée des espaces végétaux

Les types identifiés montrent la diversité des espaces végétaux le long du parcours. Cette diversité s'exprime également au travers du degré d'intervention anthropique dont ils sont l'objet. L'analyse dégage une grille de lecture de ces modes d'intervention qui naviguent entre deux pôles, allant de l'impensé des activités anthropiques jusqu'à l'intégration complète. Entre les deux, on trouve toute une gradation d'interventions humaines. Ce sont les fonctions attribuées aux espaces de nature qui

permettent de juger de leur degré d'intégration. Elles sont de plusieurs ordres : récréative, économique, écologique, patrimoniale ou encore touristique.

2.2.1. De l'impensé à la mise en valeur: le parcours différencié des friches en ville

Les friches constituent des poches de respiration dans un milieu urbain dense. Bien que délaissées par l'aménagement du territoire, elles constituent généralement des réserves foncières pour des futurs projets (Janin et Andres, 2008). Une partie de la friche proche de l'Université Paris 13 est classée en zone naturelle et l'autre en zone d'aménagement futur dans le plan de zonage du plan local d'urbanisme de la commune de Villetaneuse. Si les collectivités locales prévoient une utilisation à terme de ces espaces, ils restent très peu pratiqués et souvent ignorés par les habitants. Conséquence de l'absence de fonction attribuée, les friches accueillent parfois des personnes sans domicile fixe. Sur la commune de Deuil-la-Barre, à proximité immédiate des jardins collectifs évoqués plus haut, un homme de nationalité malienne s'est ainsi construit un lieu de vie, pour le moment toléré par la mairie, composé d'un chapiteau, fait de matériaux plastiques de récupération et d'assemblages de terre et de branchages, et autour duquel il cultive des légumes, élève des poules et s'est creusé un puits. Ces pratiques marginales ont évoqué la notion de « quart-espace » aux institutions régionales (Huart, 2010).

Certains des espaces enfrichés de l'agglomération ont fait l'objet d'une valorisation récente. Leur évolution vers des espaces intégrés fait état d'un « remplissage » des vides à l'échelle du territoire. Les vergers de Saint Prix, où l'intervention humaine avait été très limitée depuis quelques décennies, ont été mis en valeur par des acteurs locaux et départementaux. La commune de Saint Prix a classé cet espace non constructible dans son Plan d'Occupation des Sols (POS) dès 1993, au titre de la préservation de la biodiversité. L'entretien et la gestion du site restent très limités afin de favoriser la richesse de la faune et de la flore locale. La revalorisation se fait également sur le plan patrimonial puisque

l'on cherche à conserver les anciens vergers, typiques de l'ancienne ceinture maraîchère de Paris.

Les jardins collectifs ont connu un fort engouement à partir des années 2000 en Île-de-France (Demailly, 2014). Ce type d'espaces répond à un nombre de fonctions accrues. Le besoin de nature et la demande de paysage sont les premiers éléments évoqués lors des enquêtes. Un locataire d'une parcelle à Deuil-la-Barre interrogé témoigne en ce sens : « ça me ramène à la terre ». Ces jardins agissent pour leurs occupants comme des poches de bien être, hors de la ville, autour de leurs pratiques agricoles amateurs. « J'ai besoin de la nature » exprime cet habitant. La dimension sociale est aussi primordiale, et participent de leur appropriation. Les jardins collectifs contribuent au cadre de vie dans un contexte urbain dense (Reyburn, 2002). Il s'agit bien d'une pratique urbaine de jardinage, et non d'une véritable culture de subsistance.

2.2.2. Une intégration forte et des pratiques urbaines : les espaces récréatifs

Viennent ensuite les espaces à l'intégration ancienne que sont les forêts domaniales et les parcs urbains. Ils peuvent allier à la fonction récréative une fonction patrimoniale comme c'est le cas du parc de Méry-sur-Oise. Les bords de l'Oise entrent aussi dans cette même catégorie. La forêt de Montmorency est également très fortement valorisée pour les activités de loisirs. Un jeune homme habitant de la vallée identifie la forêt ainsi : « c'est mon fief ». Il souligne tout à la fois la qualité de l'entretien et l'aspect « sauvage » de la forêt. La très forte fréquentation de la forêt notamment pendant les week-ends pousse certains à s'écarter des chemins jugés trop pratiqués. D'autres y voient à l'inverse une occasion de sociabilité. La forêt agit pour les deux comme un point focal fort dans un contexte quotidien urbain. Elle est par ailleurs utilisée pour des activités économiques. La promenade du chien semble être un des premiers prétextes de sortie en forêt ou bien dans les parcs parmi les personnes rencontrées au cours de notre campagne de terrain.

2.2.3. Les espaces agricoles : un cas particulier ?

Les espaces agricoles possèdent un statut ambivalent. Ils représentent une activité économique de production alimentaire, qui permet également d'entretenir les paysages. Certains habitants en sont conscients, tel cet enquêté rencontré à Bessancourt : « L'agriculture entretient le paysage ; s'il n'y avait pas de cultures, ce serait le maquis ». De plus, lorsqu'ils répondent au « désir de campagne » identifié par P. Donadieu et qu'ils paraissent agréables, ils sont fréquentés par des randonneurs (Donadieu, 2003). Nos enquêtes identifient le Vexin comme le territoire où débute la campagne et l'Oise en marque la limite. C'est le cas pour cette femme rencontrée à Saint Prix mais aussi pour deux autres interviewés rencontrés en forêt de Montmorency. A la question du commencement de la campagne, l'un pense sans hésitation au Vexin, « une route départementale, un village, des champs, un peu de forêt » constituant sa vision du monde rural. D'autre part, la présence d'AMAP et de producteurs pratiquant la vente directe dans notre secteur d'étude, comme dans toute la ceinture verte, montre que ce territoire est concerné par la valorisation d'une agriculture de proximité, en particulier par des citoyens (Poulot, 2012). Ces deux aspects sont représentatifs du regain d'intérêt pour ce type d'espaces par le biais de nouvelles fonctions.

Les espaces agricoles restent toutefois fragiles face à la progression de l'urbain. Fournir des surfaces disponibles pour la construction constituerait alors une fonction par défaut. Dans la carte de destination du SDRIF de 2013, les pastilles d'urbanisation correspondant aux secteurs d'urbanisation préférentielle sont ainsi disposées sur les franges de la plaine de Pierrelaye. Cet espace présente une situation singulière. La plaine agricole de Pierrelaye illustre le passage de l'intégration, économique, à la marginalité. Un habitant à la retraite d'un pavillon mitoyen de la plaine avoue ne pas s'aventurer plus loin que ne le nécessite la sortie de son chien. « On a une plaine qui est dégeulasse » synthétise sans détour sa pensée. L'image très négative de la plaine a

participé à la constitution d'un projet de forêt par les élus locaux⁵. Inscrit dans le projet métropolitain comme la future forêt du Grand Paris, l'exemple de la plaine de Pierrelaye illustre la volonté des acteurs locaux et régionaux d'en changer la vocation et de faire participer ce territoire au fonctionnement de la métropole.

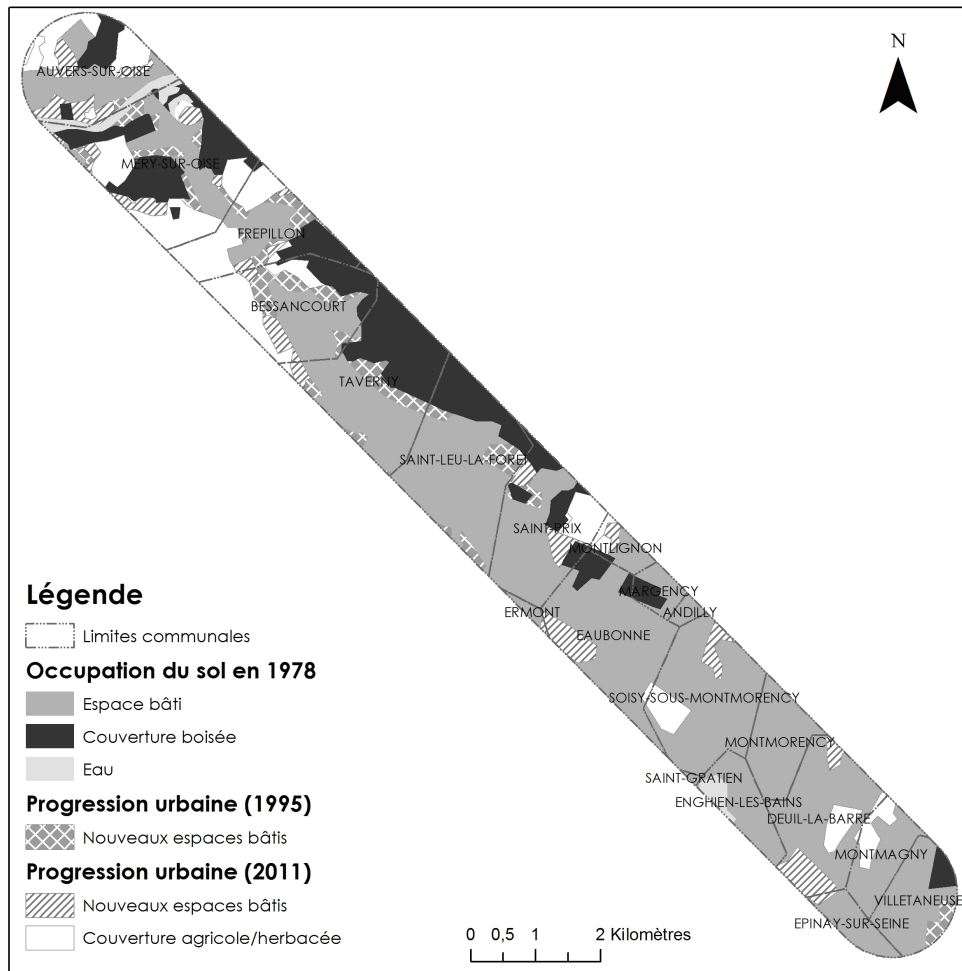
3. La ceinture verte d'île de France : des espaces végétaux en ordre dispersé

3.1. Diffusion, fragmentation, comblement

L'hétérogénéité spatiale et paysagère est liée à la dynamique de l'étalement urbain dans le temps, qui a conduit la ceinture verte à subir un triple phénomène de *diffusion de l'urbanisation*, de *fragmentation des espaces végétaux* et de *comblement des zones en creux*.

Le territoire couvert par le transect connaît une mise en valeur anthropique ancienne autour de vieux bourgs comme en atteste la carte de Cassini, datée de la fin du XVIII^e siècle. L'emprise forestière s'est par exemple très peu déplacée depuis lors. Nous avons focalisé notre attention sur les évolutions survenues entre la fin des années 1970, date à laquelle le projet de ceinture verte émerge, en 1995, point d'orgue de la politique régionale de ceinture verte avec le « Plan vert » et en 2011, dernière donnée spatiale disponible.

⁵ Entretien avec M. Vallade, maire de Pierrelaye (juin 2015).



M. Fléreau et F. Roussel, 2015, d'après l'IGN

Figure n°4 : Carte de l'évolution de l'occupation du sol du transect entre 1978 et 2011. D'après les cartes IGN au 1/100 000^e datées de 1978,1995 et 2011.

On voit ainsi les franges agricoles des communes de Bessancourt, Frépillon ou Auvers-sur-Oise régresser sous l'effet de la diffusion urbaine. Les coteaux ouverts de Taverny sont aussi gagnés par l'urbanisation, mais la forêt domaniale de Montmorency joue pleinement son rôle d'espace-tampon. La fragmentation de la ceinture verte s'observe quant à elle entre Frépillon et Bessancourt : dès 1995, la jointure s'opère avec la ville de Méry sur Oise. Enfin, à proximité du cœur urbain, les zones agricoles en creux ont été comblées, à l'image de celles d'Eaubonne, de Deuil la Barre ou de Soisy sous Montmorency.

3.2. Le rôle des échelles dans la perception des agencements spatiaux

Cette hétérogénéité et la manière dont elle s'exprime renvoie par ailleurs à deux échelles distinctes, l'une régionale, l'autre locale. Toutes deux font écho au principe de ceinture verte selon que l'on le considère de façon discontinue (une limite stricte) ou continue (une transition).

L'agencement des grandes entités spatiales (villes, forêts, plaines agricoles) à l'échelle régionale a guidé les aménageurs au moment de faire la proposition d'une ceinture verte au début des années 1980. Elle renvoie à des ensembles paysagers forestiers et agricoles qui délimitent une forme de pourtour circulaire et « vert » à l'agglomération parisienne. De ce point de vue, la forêt de Montmorency, la Plaine de Pierrelaye ou encore le Plateau du Vexin participent de formes de limites strictes à l'urbanisation, sur un mode discontinu. La forêt fonctionne en particulier comme une zone tampon : d'un côté la ville dense, de l'autre, le rural et ses villages. Elle s'appuie en cela sur des caractéristiques topographiques marquées (buttes témoin) qui renforcent cette rupture paysagère. Dans le cas du Vexin, tant la topographie que le classement en Parc naturel régional contribuent à inscrire une discontinuité forte dans l'occupation du sol. Nous l'avons vu dans les entretiens, ces espaces d'envergure régionale sont des points de repère pour la population. Une personne interviewée en forêt de Montmorency, a pleinement conscience de ce poids régional : « Tous les franciliens ont dans leur coin une forêt qui n'est pas très loin ». Cette parenté fonctionnelle et paysagère avec d'autres grands massifs (Forêt de Saint Germain, Forêt de Sénart, Forêt de Ferrière voire Fontainebleau) s'accompagne toutefois d'un isolement : ces massifs ne sont pas connectés entre eux. Les plaines agricoles qui en marquent l'alternance non plus. Partout l'agglomération s'est insinuée en doigts de gants et partout la ceinture est rompue. Ce qui n'a pas échappé non plus aux personnes enquêtées. Le même interviewé s'interroge devant la proposition d'une ceinture verte : « les relier ça va être compliqué, à part raser quelques villes entre les deux ».

A l'inverse, les espaces végétaux de petite superficie sont isolés dans l'urbain et apparaissent éparpillés sans cohérence aucune. Pourtant,

contrairement aux espaces d'envergure régionale et malgré leur disposition en pas japonais, ceux-là semblent réagir davantage à une forme de transition urbaine. C'est en particulier le cas des friches maraichères et des vergers abandonnés. Au début de notre transect, dans l'urbain dense, la mise en place de projets urbains ou paysagers (jardins collectifs ou parcs) semble une condition nécessaire pour ne pas les marginaliser. Lorsque l'on s'éloigne du cœur urbain, la mise à l'écart de ces friches prend davantage des allures de nature sauvage préservée. Les anciens vergers de Saint Prix sont institués comme tels. La proximité de la forêt, le relâchement du tissu urbain les préserve davantage de pratiques marginales. Dans un autre registre, les parcs urbains connaissent une transition similaire : plus on est proche du cœur d'agglomération plus ils sont utilisés par la ville à des fins d'aménagement urbain ou de fonctions sociales. Plus on s'écarte, plus ils sont conservés dans leur dimension paysagère et patrimoniale.

L'ensemble donne finalement l'aspect d'une ceinture hybride, davantage mosaïque d'espaces végétaux d'échelle variable, que ceinture verte homogène et continue.

3.3. Un espace en mal de projet global

La constitution d'un aménagement cohérent et d'un projet global de ceinture verte est freinée par une gouvernance morcelée issue la décentralisation des décisions politiques. La récente décision de rassembler en une seule intercommunalité, la Métropole du Grand Paris, les 124 communes des trois départements de petite couronne et de la ville de Paris, aurait pu être une réponse à ce constat⁶ mais le territoire de la ceinture verte reste exclu de ce périmètre, censé à terme pouvoir être gouverné de manière intégrée.

Seuls des projets d'échelle locale, émanant de communes, d'intercommunalité ou d'acteurs privés, répondent pour le moment aux

⁶ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

enjeux urbains et environnementaux soulevés par la ceinture verte. Dans certains cas, ces initiatives sont partagées avec les départements ou des agences d'Etat ou sous tutelle de l'Etat (ONF, SAFER etc.). Le site des vergers de Saint Prix a été classé en Espace naturel sensible d'intérêt local par le département et la commune. Le foisonnement de ces initiatives complètent par petites touches le dispositif, lui même sporadique mis en place par la Région. Ce sont en particulier les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), acquisitions réalisées par l'Agence des espaces verts de la Région, seule manifestation concrète d'une politique régionale de ceinture verte.

Conclusion

Contrairement à ce que pourrait faire penser l'idée d'une ceinture verte, il n'y a dans le cas francilien, ni homogénéité ni véritable gradient spatial à la limite entre ville et campagne. Très ambitieux, le projet de ceinture verte n'a, en définitive, jamais vraiment pris corps dans l'esprit des acteurs franciliens ni sur le terrain. Il se trouve aujourd'hui relégué dans les interstices du SDRIF de 2013, alors même que la notion de trame verte, envisagée à une toute autre échelle et avec d'autres visées, a été largement prise en compte par les acteurs territoriaux (Clergeau et Blanc, 2013). Il n'y a guère qu'à une échelle régionale qu'émergent effectivement de grands ensembles végétaux. A une échelle locale, la nature qui se déploie dans ces espaces de l'entre deux prend en réalité une multitude de formes, entre opérations de renaturation volontaires et impensés des activités humaines, que la ceinture verte ne parvient pas à structurer en raison d'un contexte hybride, entre ville et campagne. La pertinence spatiale de la forme urbaine de l'outil d'aménagement « ceinture verte » est ici soulevée. Le parcours que nous avons suivi nous ramène à l'observation de F. Alexandre et A. Genin qui, bien que s'adressant aux chercheurs, synthétise notre propos sur la difficulté à trouver une cohérence aux espaces végétaux entre ville et campagne : « Nulle part, il n'est une réalité primordiale dont le scientifique devrait tenter de retrouver l'existence, et les lois, derrière le désordre apparent.

Tous les phénomènes, à une certaine échelle, sont désordonnés, irréguliers, irréductibles à des formes pures » (Alexandre et Génin, 2008, p. 14).

Sur le plan des modes de vie, les pratiques urbaines tendent quant à elles à s'homogénéiser le long du transect retenu. Ce constat va bien dans le sens du dépassement de l'opposition entre ville et campagne. De nouveaux usages et fonctions tendent ainsi à diversifier le rôle et les valeurs attachées aux espaces végétaux, l'éloignement au centre de l'agglomération entraînant une moindre urgence à définir ces fonctions. Au départ essentiellement support d'activités de loisirs ou d'activités économiques, les espaces végétaux sont aujourd'hui aussi promus pour leur fonction écologique ou patrimoniale (Alexandre, 2013). Il ne reste donc de la ceinture verte francilienne qu'un espace composite où se confrontent et se juxtaposent des modes d'occupation et modalités d'utilisation. Elle est devenue, d'une certaine façon, un espace des possibles pour la prise en compte de la nature, là où l'agglomération parisienne se fragmente dans la couronne agricole qui l'entoure. Notre recherche se poursuit et doit permettre d'affiner la compréhension des enjeux écologiques, paysagers et sociétaux croisés autour des espaces végétaux dans le contexte de la ville durable. Elle a également pour but de mettre en lumière les jeux d'acteurs et l'organisation paysagère dans un contexte de métropolisation redynamisé par le projet du Grand Paris.

BIBLIOGRAPHIE

- Alexandre, F. (2013), « The Role of Vegetation in the Urban Policies of European Cities on the Age of the Sustainable City », *European Spatial Research and Policy*, 20 (2), p. 11–26.
- Alexandre, F. et Génin, A. (2008), *Continu et discontinu dans l'espace géographique : actes du colloque tenu à la Maison des sciences de*

- la ville de Tours*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 442 p.
- Amati, M. (2008), *Urban Green Belts in the Twenty-First Century*, Urban Planning and Environment, London: Ashgate, 248 p.
- Amati, M. et Yokohari, M. (2006), « Temporal changes and local variations in the functions of London's green belt », *Landscape and Urban Planning*, n°75 (1-2), p. 125-142.
- Baccaïni, B. et Sémécurbe, F. (2009). « La croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densification », *INSEE Première*, n° 1240 (juin), p.1-4.
- Banos, V. et Sabatier, B. (2011), « Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale »? », *Articulo*, no. Special issue 3, URL : <http://articulo.revues.org/1524>.
- Banzo, M. (2011), L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité, Habilitation à diriger des recherches en géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 204 p.
- Barbieri, N. (2002) "La Ceinture Verte d'Ile-de-France, Quelle Réalité ? Note Rapide Sur Le Bilan Du SDRIF." IAURIF, n° 10, URL : http://www.iauidf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_306/nr_303_10_la_ceinture_verte.pdf.
- Bonin, S. (2007), « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°13, URL : <http://strates.revues.org/5963>.
- Brédif, H. et Pupin, V. (2012) « Réévaluer La Place de L'agriculture À L'heure Du Grand Paris », *Annales de Géographie*, n°683, p. 43-65.
- Charmes, E. (2011), *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, La Ville En Débat, Paris : PUF, 288 p.
- Charvet, J.-P. et Poulot, M. (2006) « Conserver des espaces ouverts dans La métropole éclatée : le cas de l'Île-de-France », *Ville et Environnement*, Sedes, Paris, p. 332-369.

- Clergeau, P. et Blanc, N. (2013), *Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*, Paris : Éditions Le Moniteur, 339 p.
- Demailly, K-E. (2014), « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n° 27 (Mars), URL : <http://echogeo.revues.org/13702>.
- Donadieu, P. (2003), « La construction actuelle des villes-campagnes : de l'utopie aux réalités », *Histoire urbaine* 8 (2), p.157.
- Frileux, P. (2008), « La haie et le bocage pavillonnaires. Diversité d'un territoire périurbain, entre nature et artifice », *Projets de Paysage*, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_haie_et_le_bocage_pavillonnaires.
- Huart, F. (2010), « L'Île-de-France, une métropole face au *quart-espace* », *Pour* 2/2010, N° 205-206, p. 131-136.
- IAURIF (2012), « Les pressions foncières en milieux agricoles et naturels. Exploitation des données SAFER 2000-2011 », URL : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/les-pressions-foncieres-en-milieux-agricoles-et-naturels>.
- Janin, C. et Andres, L. (2008), « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie* n° 663 (5), pp. 62-81.
- Laruelle, N. et Legenne, C. (2005), « La ceinture verte d'Ile-de-France, un espace de vie à réinventer. Eléments pour un nouveau partage de l'espace périurbain dense », Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (étude), URL : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/la-ceinture-verte-dile-de-france-un-espace-de-vie-a-reinventer>.
- Lizet, B. (2010), « Du terrain vague à la friche paysagée », *Ethnologie française* Vol. 40 (4), pp. 597-608.
- Mc Harg, I. (1980), « Composer avec la nature », n°58-59, *Cahiers de l'IAURIF*, 184 p. Édition américaine : 1969.
- Mehdi, L. et al. (2012), « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte ». *VertigO*, volume 12, n° 2 (September). URL : <https://vertigo.revues.org/12670>.

- Novarina, G. (2003), « Ville diffuse et système du vert », *Revue de géographie alpine* 91 (4), pp. 9-17.
- Poulot, M. (2013), « Du vert dans le périurbain », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, URL : <http://www.espacetemps.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain/>.
- Poulot, M. (2012), « Résurgences paysagères et nouvelles économies agricoles dans le périurbain francilien », *Projets de Paysage*, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/résurgences_paysagères_et_nouvelleséconomies_agricoles_dans_le_périurbain_francilien.
- Région Île-de-France, *Schéma Directeur de La Région Île-de-France*, 2013.
- Reyburn, S. (2002), « Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal », *VertigO*, Volume 3, Numéro 2, URL : <http://vertigo.revues.org/3794>.
- Riboulot-Chetrit, M. (2015), « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations », *Articulo*, n° Special issue 6 (Mai), URL : <http://articulo.revues.org/2696>.
- Roussel, F. (2016) « Que nous dit la végétation de la cohérence spatiale, biologique et paysagère de la « ceinture verte » de la région Île-de-France? », *Projets de Paysage*. URL : http://projetsdepaysage.fr/que_nous_dit_la_vegetation_de_la_cohérence_spatiale_biological_et_paysagere_de_la_ceinture_verte_d_e_la_region_ile_de_france_.